Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261019-D20261019_03-DE

ROUVROY
SOLIDAIRE PAR NATURE

République Française
- :- :-
Département du Pas-de-Calais
- :- :-
Arrondissement de Lens
- :- :-
Canton de Harnes
- :- :-
Séance du 19 octobre 2026
- :- :-
Délibération D20261019-03
- :- :-
Rapporteur : Mehdi COTELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE ROUVROY

- :- :-

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ADULTE-RELAIS

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, pour donner suite à la convocation en date du 13 octobre 2026, dont un exemplaire a été affiché sur la façade et sur le site Internet de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :
CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, DENDIEVEL Marjorie, GRANDSART Frédéric, GORAJSKI Nathalie, GLORIAN Grégory, ORMAN Isabelle, HAJA Manuel, GUEANT Alain, REBOLLO Isabelle, HAUW Sylvie, LEDANOIS Pascal, COQUELLE Murielle, SIMON Delphine, BRIKI Miloud, DERANCOURT Guillaume, GOBERT Arnaud, BROEKAERT Ludovic, ZYMNY Alice, DUBOIS Géraldine, COTELLE Medhi, VANHOUTTE Audrey, LEROY Doriane, BASTIN Marie-Hélène, DE FREITAS Léandre, HAGNERE Patricia.

ETAIENT EXCUSES :
KARASIEWICZ Lucie, DANNE Valentin, DELVILLE Jean-Marc.

Pouvoirs:
Madame KARASIEWICZ à Monsieur BONNET
Monsieur DANNE à Monsieur HAJA
Monsieur DELVILLE à Monsieur DE FREITAS

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26
Nombre de pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Madame Marjorie DENDIEVEL, Adjointe au Maire

Monsieur Mehdi COTELLE rappelle que dans le cadre des dispositifs de la politique de la ville et du Contrat de ville de la CAHC, signé le 9 juillet 2015, trois quartiers prioritaires ont été retenus par l'Etat : Nouméa, Languedoc/Cité 10 et la Canche/Quartier du Maroc. A ce titre, la collectivité bénéficie de deux postes d'adulte-relais. Il s'agit d'un dispositif destiné à renforcer la médiation sociale et à favoriser le lien entre les habitants, les services publics et les acteurs du territoire.

L'une des conventions en vigueur arrivant à échéance, il est proposé de procéder à son renouvellement afin d'assurer la continuité des missions de médiation menées auprès des habitants et de poursuivre les actions engagées sur le territoire.

L'adulte-relais intervient notamment pour :
- faciliter l'accès des habitants aux services et dispositifs existants,
- prévenir et contribuer à la résolution des situations de tensions ou de conflits,
- renforcer le lien entre les habitants, les institutions et les différents acteurs locaux,
- favoriser l'information, l'orientation et l'accompagnement des publics, notamment les plus éloignés des services publics,
- contribuer au développement d'actions favorisant le lien social et la participation des habitants.

Le renouvellement de cette convention permettrait ainsi de maintenir une présence de proximité, de consolider les actions de médiation déjà engagées et de poursuivre le travail partenarial avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire.

Le Conseil Municipal est sollicité pour :
- approuver le renouvellement de la convention « Adulte-relais »,

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261019-D20261019_03-DE

- autoriser le maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre,
- poursuivre, dans ce cadre, les missions de médiation sociale portées par la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le rapport établi par Monsieur Mehdi COTELLE ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le programme d'adulte-relais, créé par le Comité Interministériel des Villes du 14 Décembre 1999, qui permet de confier des missions de médiation dans les quartiers prioritaires à des personnes de + de 30 ans, résidant en territoire prioritaire et précédemment sans emploi ou en contrat aidé ;

Vu la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 Février 2014 ;

Vu l'attribution de deux postes d'adulte-relais en médiation par la Préfecture du Pas-de-Calais à la Ville de Rouvroy ;

Vu le contrat de ville signé le 25 Juin 2015 ;

Vu la délibération en date du 30 septembre 2020 approuvant le recrutement de deux contrats adultes-relais ;

Considérant que le recours aux postes d'adultes-relais est destiné à améliorer les relations entre habitants et services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs des quartiers de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : DECIDE d'approuver le renouvellement de la convention « Adulte-relais » pour une durée de 3 ans.

ARTICLE 2 : **DECIDE** d'autoriser le maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, des exercices correspondants.

ARTICLE 3 : **DECIDE** de poursuivre, dans ce cadre, les missions de médiation sociale portées par la collectivité.

ARTICLE 4 : CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

ARTICLE 5 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261019-D20261019_03-DE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre
(Publié et affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ROUVROY, le 19 octobre 2026

MME Marjorie DENDIEVEL

MAIRIE de ROUVROY 62320

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Valérie CUVILLIER

MAIRIE de ROUVROY 62320

MAIRE

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)